



PARTAGE D'INFORMATION OPERATIONNELLE

Points de rencontre des secours en forêt



1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Les massifs forestiers¹ sont de plus en plus fréquentés dans le cadre de travaux forestiers et d'activités de loisirs en plein air. La connaissance du milieu forestier reste très disparate selon que l'on se place du côté des usagers réguliers (forestiers, encadrants d'activités de loisirs, etc.) ou du côté des usagers occasionnels. Les accidents en milieu forestier, de plus en plus fréquents et souvent d'une gravité importante, peuvent nécessiter l'engagement de moyens de secours importants (moyens hors chemin, équipe médicale, moyens d'évacuation hélicoptérée).

Depuis 2013, les acteurs de la forêt s'organisent avec les services de secours pour mettre en place des points de rencontre des secours en forêt (PRSF). L'objectif est de faciliter l'intervention des secours en prédéfinissant des lieux connus de tous accessibles aux secours où les requérants peuvent alerter et les accueillir.

Ce partage d'information opérationnelle a vocation à informer les services d'incendie et de secours sur les points de rencontre des secours en forêt.

¹ En France, la forêt recouvre près de 31% du territoire métropolitain soit environ 17 millions d'hectares.

2. LES DIFFICULTES OPERATIONNELLES RENCONTREES PAR LES SECOURS

Lors des interventions en milieu forestier, les secours sont confrontés à plusieurs problématiques opérationnelles :

- **l'alerte des secours**

L'alerte des secours se fait par téléphone et nécessite une couverture téléphonique par au moins un opérateur de téléphonie. Or, dans les massifs forestiers, il y a de nombreuses zones sans réseau téléphonique.

- **la localisation de la victime**

Dans un milieu forestier, la victime ne peut pas renseigner facilement les secours sur son emplacement exact. Son emplacement est « non adressable », la victime ne peut pas donner un numéro et un nom de rue ou un point remarquable facilement identifiable pour les secours.

- **l'accès et extraction de la victime**

Toutes les parcelles d'un massif forestier ne sont pas accessibles via une voie carrossable tout le temps par les services de secours. L'accès à la victime peut donc être difficile et nécessite une approche à pied.

3. LES POINTS DE RENCONTRE DES SECOURS EN FORET (PRSF)



Le point de rencontre des secours en forêt est un lieu connu des secours et des usagers de la forêt. Il est défini de la manière suivante :

- unique et facilement identifiable : c'est un endroit remarquable au sein du massif (carrefours routiers, calvaires, croix, maisons forestières, ...);
- facile d'accès : il doit être accessible aux véhicules de secours tout le temps.

- sécurisé: il doit offrir un espace suffisant pour stationner deux véhicules de secours a minima. En effet, cette surface permettra de stationner les véhicules en sécurité et permettre le retournement pour l'évacuation de la victime.
- permettant l'alerte des secours grâce à la présence d'un réseau téléphonique.

Un point de rencontre est théoriquement situé dans une surface de 9 km² (carré de 3X3).²

Chaque PRSF dispose d'un numéro unique. Certains d'entre eux peuvent être signalés sur le terrain par un panneau.



Les PRSF permettent de gagner du temps lors de la prise d'appel en localisant facilement la victime. Dans le cas de l'utilisation de technologie GPS comme l'AML pour la localisation de la victime, les PRSF gardent toute leur utilité car ils permettent de définir un point où victime et/ou requérant peuvent attendre les secours.

4. LA FICHE DE SECURITE CHANTIER FORESTIER

Ce dispositif permet également de faciliter la rédaction de la « **fiche de sécurité chantier** » des opérateurs donneurs d'ordres et entrepreneurs de travaux forestiers.

L'arrêté du 31 mars 2011 relatif à la fiche de chantier prévoit la consignation des trois informations suivantes à fournir aux opérateurs :

- accès au chantier (indications permettant de guider les secours extérieurs) ;
- point de rencontre pour sauvetage terrestre (si pertinent) ;
- couverture téléphonique.

5. UNE APPLICATION MOBILE

Les PRSF actuellement renseignés sont disponibles sur *Geoportail de l'IGN*.

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/points-de-rencontre-des-secours-en-foret>

La base de donnée comporte près de 20 000 points de rencontre des secours en forêt.

Cependant, ce **maillage du territoire national n'est pas homogène**. Certaines régions sont dépourvues de point de rencontre des secours en forêt.

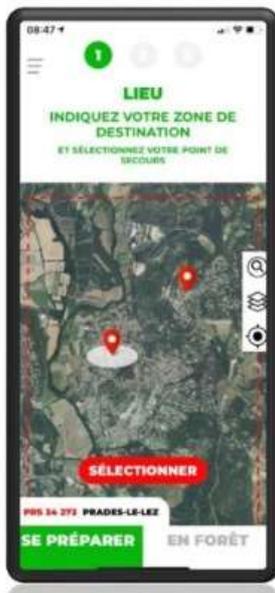
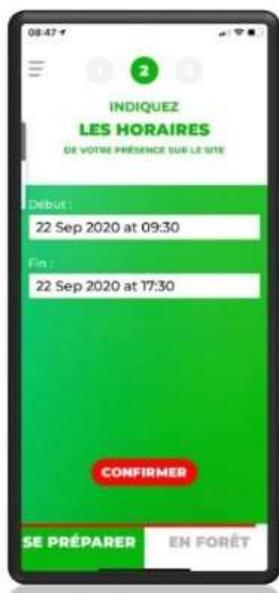
Issue d'un projet collectif des acteurs nationaux de la filière forêt-bois, une application mobile « point de secours en forêt » est disponible sur Google *Play-Store* et *Applestore*.



² Dans les régions de montagnes, la réalisation d'un maillage plus fin peut être nécessaire dans le cadre, par exemple, de la présence d'une vallée, 1 PRS sera placé en amont et 1 en aval, ou encore dans le cas d'une forte pente, 1 PRS en aval et 1 en amont.

Rassemblant l'ensemble des PRSF sur le territoire national, elle permet de :

- de trouver le PRSF le plus près de la position de l'utilisateur ;
- de préparer un déplacement dans un milieu forestier en recherchant le ou les PRSF à proximité du parcours prévu.



La base de données évolue régulièrement en fonction des contributions des usagers professionnels de la forêt.

Pour le ministre et par délégation,
la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines,

Isabelle MERIGNANT

